

Chanson

Commissaire
faict par
les plus
sages
hommes
de la paroisse
de Groisy
le 10^e jour de
mars 1742
Ayant les deux Tenours Signés ci-dessus et
notés des parties pour l'acte relatives de ce
laquis par les notres soussignés des recevoir
requies que ay levis le tout au fol 10 de ma
minuette contenant quatre pages copiers
Peronne

Joseph Jacques de la paroisse d'Aviernoz

par Joseph Jacques de la
paroisse d'Aviernoz

L'an mil sept cent quarante deux
le vingt deux jour du mois de Janvier à
deux heures après midy dans ma maison située à
Groisy pour devant moy notaire Collegie soussigné
Ayant les tenours cy après nommes Vero
luy seronne Emili, et Constante Colles Joseph
Jean Francois Jacques natif et habitant de la
paroisse d'Aviernoz lequel desougné pour luy et
les siens confesse avoir eu, et véritablement recue
pièce, pour Louis, et Joseph les freres du frere de
Joseph
de Chantonnay, parois de Chantonnay

Joseph Jacques de la paroisse d'Aviernoz